

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>57168</b>	<b>De M. Jacques Bompard</b> ( Non inscrit - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> > professions sociales	<b>Tête d'analyse</b> > aides à domicile	<b>Analyse</b> > emploi et activité. évolutions.
Question publiée au JO le : <b>10/06/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur l'évolution de l'emploi à domicile. Comme cela avait été annoncé en 2012, la diminution de déduction fiscale pour les employés à domicile a des répercussions sur le nombre de ménages employant un salarié : celui-ci est passé sous la barre symbolique des 2 millions d'employeurs (soit une baisse de 72 000 pour l'année 2013). Alors que le nombre d'heures déclarées avait déjà diminué de 4,4 % en 2012, il a chuté de 6,1 % en 2013. 80 000 emplois ont ainsi été détruits au sein des entreprises des entreprises à la personne. Le matraquage fiscal a des conséquences sur l'emploi et favorise le travail au noir. Jamais depuis 2004, l'activité des assistantes maternelles n'avait diminué, c'est aujourd'hui chose faite. Ces chiffres alarmants le poussent à l'interroger pour savoir quand le Gouvernement encouragera enfin l'emploi par des mesures incitatives.